



Rodez, le 19 avril 2013



Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron

aux  
directrices et directeurs,  
enseignantes et enseignants des écoles primaires et  
élémentaires publiques de l'Aveyron

D.S.D.E.N. de  
l'Aveyron

**Objet :** Programme Personnalisé de Réussite Educative et  
matrices départementales « **PPRE** » et « **PPRE passerelle** »

Mission premier degré et  
pré-élémentaire

**Références :** BO n°31 du 31 août 2006 (PPRE)  
BO n°31 du 1<sup>er</sup> septembre 2011(PPRE passerelle)

Dossier suivi par  
Sabrina Lê Thanh  
courriel  
ia12-mission1erdegre@ac-  
toulouse.fr

*“A tout moment de la scolarité obligatoire,  
lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances  
et les compétences indispensables à la fin d'un cycle,  
le directeur d'école propose aux parents ou au responsable légal de l'élève  
de mettre en place un **programme personnalisé de réussite éducative.**”*

tél.  
05 67 76 54 01  
fax  
05 67 76 53 40

Loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005

279 rue Pierre-Carrère  
Parc d'activités de la  
Gineste  
C.S. 13117  
12031 Rodez  
cedex

Lors de l'élaboration du diagnostic du **contrat d'objectifs départemental**, l'observation des enquêtes ministérielles de mai-juin 2011 indiquait que notre département était nettement en deçà des exigences de la loi de 2005 et que la pratique du redoublement y restait prégnante.

Afin de renverser ces tendances j'avais souhaité :

- que les formateurs créent des outils plus fonctionnels pour les équipes
- qu'un cadrage départemental précise les conditions des maintiens afin d'infléchir les redoublements (et guider les prises de décision des conseils de cycle et des IEN  
*cf : Circulaire départementale du 26 mars 2013 relative à la poursuite de la scolarité).*

C'est à cette fin que les conseillers généralistes et des maîtres formateurs avaient conçu l'an dernier les nouvelles matrices départementales à destination des élèves les plus fragiles.

Ces outils visant : une hiérarchisation des objectifs, l'implication de l'élève et de sa famille et une planification des actions, doivent aussi vous permettre lors du prochain trimestre d'envisager les modalités d'accompagnement dans le niveau de classe supérieur, notamment pour préparer au mieux la transition avec le collège.

Vous trouverez ci-dessous l'adresse qui, depuis l'an dernier, vous permet d'accéder aux outils départementaux dont :

- la **matrice du PPRE** exploitable au long de l'année pour les élèves de tous les niveaux de l'élémentaire présentant des difficultés. Elle offre en outre la possibilité de formaliser un « PPRE de passage entre le CE1 et le CE2 ». Elaboré en concertation entre le maître de CE1 et celui de CE2 pour les élèves de fin de cycle II n'ayant pas validé le palier 1, il doit permettre aux équipes de garantir une véritable continuité au niveau des aides pour viser la validation du palier au cours du 1<sup>er</sup> trimestre du CE2.
- la **matrice du « PPRE passerelle »** qui permet de formaliser la mise en œuvre d'une action pédagogique commune entre le premier et le second degré, de définir les modalités d'aides à apporter aux élèves depuis leur sortie du CM2 et à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.



2/2

Vous trouverez ci dessous les données extraites des enquêtes ministérielles les deux années précédentes.

PPRE et redoublants				
Année scolaire	Cycle	Redoublants	PPRE	%
2010/2011	II	173	21	12,1
2011/2012	II	81	72	87,8
2010/2011	III	104	83	79,8
2011/2012	III	30	30	100
Total 2010/2011		277	104	37,5
Total 2011/2012		111	102	91,9

Effet PPRE sur le redoublement							
Année scolaire	Cycle	Total élèves	PPRE	%	Redoublts proposés	%	
2010/2011	II	4478	226	5	57	25,2	
2011/2012	II	4612	398	8,6	89	22,4	
2010/2011	III	6644	287	4,3	30	10,4	
2011/2012	III	6560	480	7,3	30	6,2	
Total 2010/2011		11122	513	4,6	87	17	
Total 2011/2012		11172	878	7,9	119	13,5	
Total CM2			PPRE passerelle	Redoublants CM2	Orientat° EGPA	passage en 6ème	6è avec PPRE passerelle %
		2225	237	13	40	2172	10,9

Le premier tableau montre que tous les redoublants de cycle 3 ont bénéficié l'an dernier d'un PPRE (100% au lieu des 80% antérieurement). Si la situation des redoublants de cycle 2 n'est pas encore « conforme », elle a fortement progressé (88% au lieu de 12% antérieurement).

Le second tableau indique que sur un effectif quasi stable quant à la population élémentaire (dont les non redoublants), 255 élèves supplémentaires ont bénéficié d'un PPRE, sans compter l'élaboration des PPRE passerelles.

Ces données quantitatives soulignent votre mobilisation. Je souhaitais par ce retour vous faire part d'évolutions positives qui favorisent la réduction des redoublements trop rarement bénéfiques aux élèves, lorsqu'ils n'impactent pas durablement leur parcours. Je tiens à remercier chacune et chacun pour son engagement dans la lutte contre l'échec scolaire.

Pour le recteur, et par délégation,  
le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale,  
directeur des services départementaux de  
l'Éducation nationale de l'Aveyron

Christian Patoz